

D20250705

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

Approbation des statuts Territoire d'Énergie 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 22 juillet 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-deux juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : ALBA Guillaume, BAISSADE Matthieu, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, MARTIN Charlotte, MEJEAN Gilles, PLUQUET LEROND Amandine, SEMENOFF Serge et TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CUVILLIER Florent, DURAND Bruno, DURAND Céline, KUSOSKY Virginie (procuration à SEMENOFF Serge), CRES Sébastien (procuration à MEJEAN Gilles).

Mme. LEBLOND Nadège a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.5711-1, et L5211-20 ;

Vu la délibération n°2025-51 en date du 20 mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat :

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Les statuts actuels du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015 ;
- Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
- Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale de Syndicats d'Énergie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la

notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Énergie GARD-SMEG ;

- Apporter des précisions sur les articles présents statuts ;
- La possibilité d'envisager des activités complémentaires ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE

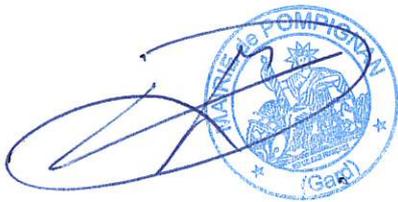
- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) telle qu'annexée à la présente.

A Pompignan, le 23 juillet 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



A blue ink signature of Nadège Leblond, written in a cursive style.